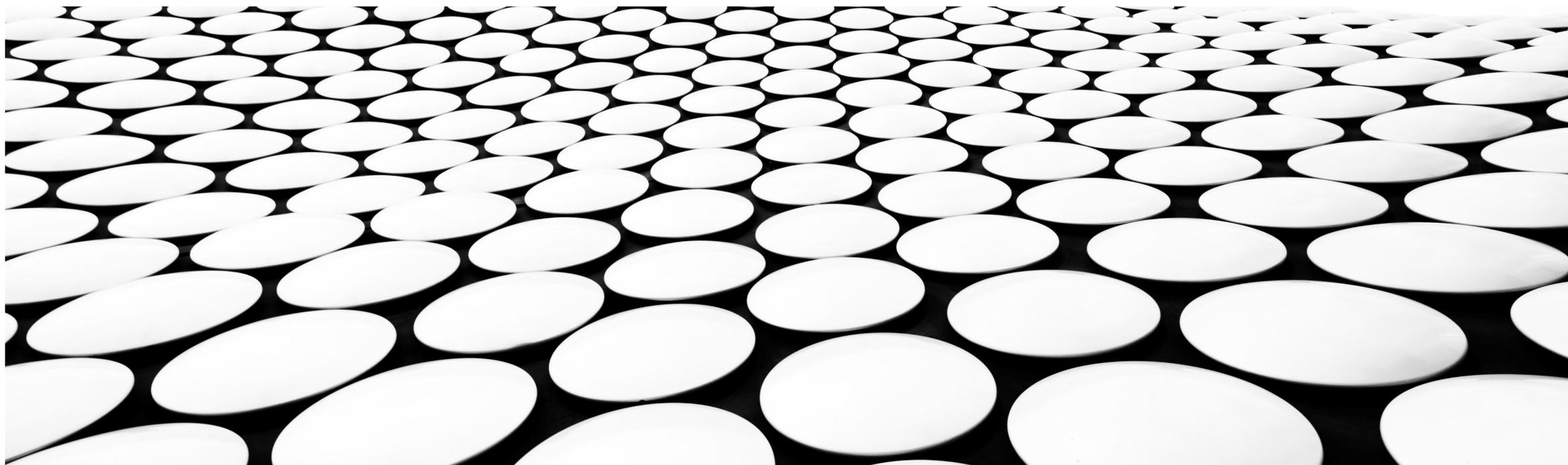

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 30 NOVEMBRE 2021 À 18H00

SALLE DES FETES DE BONNEFONT



Conseillers communautaires présents :

MAUMUS Jean, GANDIT Isabelle, LAGARDE Josiane, ARNAUD Alexandre suppléant de MAILHES Jean-Louis, BRUZZEAUD Anne-Marie, LAYERLE Christian, VICTORIN Eric, FONTAN Guy, VERDIER Bernard, ABADIE Francis, MAJOURAU Alain, ABADIE Pierre, CHEF D'HOTEL Annick, GHARFI Paul, ADER Jean-Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, LUSCAN Pierre, DUPRAT Christian, GAYE Frédéric, ZAÏTER Chaabane, MOLE Michel, CASTERAN Joël, ROSSIGNOL Monique, BARTHE Gérard, LOUGE Bernard, FRANCINGUES Alain, LABAT Pierre, LURDE Jean, DUFFO Eric, SORBET Jean-Louis, REY Henri, TOUZANNE Jean-Pierre suppléant de SOLLES Myriam, ABADIE Laurent suppléant de LANNEGRASSE Nadège, DAZET Joël, GRASSET Jean-Pierre, MAUMUS Maryse, FONTAN Elisabeth, CIEUTAT Serge, MOULEDOUS Jean-Claude, DAYRES Dominique, SARRACANIE Jean-Paul, LOULA Pierre suppléant de MATHA Philippe, FOURCAUD Thierry

Conseillers communautaires excusés :

DUCAUD Aline, MAILHES Jean-Louis, FORTASSIN Catherine, BOYER Didier, ROUSSE Gaëtan, ABADIE Pascale, CASTET Francis, LE BIHAN Jean-Michel, GALES Jean-Luc, LANNEGRASSE Nadège, LABERENNE Jean-Michel,

Conseillers communautaires Absents :

DUTREY Christian, VERDIER Jean-Marc, ASPECT Joël, DUBOSC Michel, MOULEDOUS Michel, CIEUTAT Yves, DESSACS Christian, PIQUE Eric, IZA VERGARA Isabelle, MATHA Philippe, LACOSTE Henry, LUCANU Mihaela

Conseillers communautaires ayant donné procuration :

BETBEZE ABADIE Christophe à BRUZZEAUD Anne-Marie
HUSS Coralie à MAJOURAU Alain
PASQUINE Suzanne à MAUMUS Maryse

ORDRE DU JOUR

Le Président informe le Conseil Communautaire que l'ordre du jour est modifié, à savoir :

Point 10

- Signature convention **RENOV OCCITANIE**
- Signature renouvellement convention **SDE**

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité des membres présents la modification de l'ordre du jour.

- 1 - Validation du compte rendu du précédent conseil communautaire
- 2 - Présentation du dossier « Maison de l'Education » par l'Architecte + ADAC
- 3 - Contrats de Relance et de Transition Ecologique
- 4 - Maison du Temps Libre
- 5 - Finances
- 6 – Travaux et bilan financier
- 7 - Personnel
- 8 - Immeubles CCPTM
- 9 - Tourisme
- 10 - Questions diverses



1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 03-08-2021

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 03 août 2021

2 – PRESENTATION DU DOSSIER « MAISON DE L'EDUCATION »

- Présentation du Projet « Maison de l'Education » par l'ADAC
[COLLEGE\DOSSIER PRÉSENTATION APD.pdf](#)
- Le président demande au Conseil Communautaire de valider l'APD ainsi que le DCE.

2 – PRESENTATION DU DOSSIER « MAISON DE L'EDUCATION »

■ Montage Financier – Subventions

- 70 % = 1 890 000 €
Subvention ≠ 241 000 €
- 75 % = 2 028 046 €
Subvention ≠ 379 000 €

Montant des Travaux HT		Recettes	
Poste de Travaux	Montant	Partenaires	Recettes
MOE et Bureau d'Etudes	266 062,00	ETAT	
		DETR 2020	280 000,00
		DETR 2021	350 000,00
		DETR 2022	350 000,00
Travaux	2 438 000,00	Département	200 000,00
		CEE	44 000,00
		CAF	
		Local Ado	35 000,00
		RAM	50 000,00
		ALSH	300 000,00
		MSA	40 000,00
TOTAL	2 704 062,00	TOTAL	1 649 000,00

2 – PRESENTATION DU DOSSIER « MAISON DE L'EDUCATION »

- Les subventions à demander :

- 1 – DSIL 2022 à prévoir (environ 200 000€)

- 2 – FEADER (rénovation énergétique) : 50% sur le montant HT 600 000€ soit environ 250 000€ ou 300 000€

- 3 – CARSAT : 25 000€ sur le matériel de cuisine

Il faudra prévoir une ligne de trésorerie.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le DCE ainsi que l'APD et autorise le Président à demander toutes les subventions aux différents partenaires (Etat, Département...)

Le Président remercie tous les participants qui ont travaillé sur ce dossier.

3 – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

- Présentation et Validation du CRTE

Présentation du CRTE par le Président du PETR, Monsieur VERDIER Bernard, Madame PIERRE Séverine et Monsieur CADEAC Jean-Marc

[CTRE\PRESENTATION EPCI-COMP.pdf](#)

[CTRE\PRESENTATION EPCI-COMP.pptx](#)

La signature du contrat est prévue le 14 décembre 2021 avec l'Etat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, valide le CRTE et autorise le Président à signer le contrat et tous les documents afférents.

4 – MAISON DU TEMPS LIBRE

- Présentation du projet

Gérard BARTHE informe le Conseil Communautaire que l'estimation du projet et le Document de Consultation des Entreprises a été demandé à Monsieur SARRACANIE Jean-Paul. A ce jour, des plans ont été réalisés. L'estimation des travaux est de 180 000 € subventionné à hauteur de 75 % (DSIL et AIDE CINEMA).

Monsieur SARRACANIE intervient bénévolement en tant que Conseiller Communautaire et architecte à la retraite. Une consultation sera mise en place pour retenir un bureau d'étude, un SPS notamment.

5 - FINANCES

- Orientation budgétaire 2022

- * Fonctionnement Dépenses et Recettes

Il est à prévoir une augmentation sur le chapitre 012 – Personnel pour pallier le remplacement de Monsieur BALLEVRE Jean-Luc. De plus, il est nécessaire que la CCPTM se structure au niveau de l'organisation d'où une augmentation de la masse salariale.

Une augmentation ou pas de la fiscalité est à débattre en fonction de la redéfinition de l'intérêt communautaire.

- * Investissement Dépenses et Recettes

Pour l'année 2022, le projet « Réhabilitation de l'ancien Collège en groupe scolaire et Maison de l'éducation » devrait être finalisé. Le plan de financement est en cours.

Des travaux vont être réalisés à la Maison du Temps Libre (CIZOS)

5 - FINANCES

■ Décision Modificative

La commission « Finances » propose la Décision Modificative suivante :

- En 2018, des titres annulatifs ont été rejetés par la Trésorerie pour une somme de 113 057,00 € (CVAE : 93 040€ et GEMAPi : 20 017€).

Un titre de régularisation a été émis pour la même somme et pris en charge par la trésorerie sans annuler les écritures citées ci-dessus. A ce jour, la CCPTM a intégré dans son budget (Excédent de fonctionnement) deux fois cette somme.

- Au vu des non-valeurs transmises par le Trésor Public, la collectivité va les contrôler car certaines peuvent être récupérées.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6541 - Créances admises en non-valeur		10 125.00		
6542 - Créances éteintes		2 788.00		
TOTAL D 65 - Autres charges de gestion courante		12 913.00		
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs		115 278.00		
TOTAL D 67 - Charges exceptionnelles		115 278.00		
022 - Dépenses imprévues	91 624.00			
022 - Dépenses imprévues	91 624.00			
6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel				36 567.00
013 - Atténuation de charges				36 567.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	91 624.00	128 191.00		36 567.00
Total Général		36 567.00		36 567.00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, adopte la présente Décision Modificative.

5 - FINANCES

- Budget «Transports Scolaires»

Suite au renouvellement de la convention, la région nous a interpellé sur le fait que ce budget était TTC et non HT. La commission propose de passer le budget « Transports Scolaires » en HT à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de la commission « Finances ».

- Résidence Hôtelière

Suite à une demande de Monsieur TEISSIER de dissoudre le Budget « Résidence Hôtelière », la commission propose d'intégrer les résultats de ce budget dans le Budget Principal pour l'année 2022.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition de la commission « Finances ».

- Budget « CUMA DE FONTRAILLES

[FINANCES\BUDGET CUMA DE FONTRAILLES.pdf](#)

Le président propose de voter le budget. Ce budget n'a pas été voté depuis 2016 mais reste toujours actif à ce jour.

Mme MAUMUS Maryse est sortie et n'a pas pris part au vote et aux discussions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Président.

Extension maison enfance/jeunesse (TRIE SUR BAISE)

6 – TRAVAUX ET BILAN FINANCIER

Maison Enfance Jeunesse
Depuis la rentrée scolaire, le
Service « Enfance/Jeunesse » a
réintégré la Maison Enfance
Jeunesse. Les travaux sont
terminés. Ci-dessous, vous
trouverez le bilan financier de
cette opération.

RECAPITULATIF FINANCIER			
DEPENSES (HT)		RECETTE (HT)	
	Montant	Partenaire (s)	Montant
Travaux - Etudes et Diagnostics Honoraires MOE - Frais divers	300 144.53 €	Département - Appel à Projets Développement Territorial	45 000.00 €
Matériels	21 094.39 €	Etat	
		DSIL	70 410.00 €
PAC AIR/EAU	19 213.30 €	Partenaires	
		CAF	75 000.00 €
		Fonds propres	
		CCPTM	115 042.22 €
		Prêt	
		CAF	35 000.00 €
TOTAL DEPENSES HT	340 452.22 €	TOTAL RECETTES HT	340 452.22 €

6 – TRAVAUX ET BILAN FINANCIER

EXTENSION MAISON ENFANCE JEUNESSE



ATELIER RELAIS POULES NOIRES

6 – TRAVAUX ET BILAN FINANCIER

Poules Noires

Le bâtiment a été inauguré le 26 novembre 2021.

Le montage financier est le suivant :

Afin de préparer le contrat avec la SICA, le président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à demander une estimation du bâtiment au domaine. De plus, il propose de demander l'appui des services de la DGFIP et des services juridiques de la Préfecture pour réaliser ce bail basé sur le reste à financer.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPERATION

DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Poste de travaux (maitrise d'œuvre incluse)	Montant	Partenaire(s)	Montant
MOE + SPS + GEOMETRE + Etude de sol	13 460.00 €	Département -Appel à projets Développement Territorial	20 000.00 €
Terrain	10 000.00 €		
Montant des travaux	127 386.56 €	Etat DETR	55 000.00 €
		Région Fonds à préciser	20 000.00 €
		Prêts bancaires	55 846.56 €
TOTAL DEPENSES HT	150 846.56 €	TOTAL RECETTES HT	150 846.56 €

Mr ABADIE Pierre est sorti et n'a pas pris part au vote et aux discussions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à faire estimer le bâtiments par les domaines.

6 – TRAVAUX ET BILAN FINANCIER

POULES NOIRES



7 - PERSONNEL

- **Création emploi**
Suite à une demande de la Mairie de PEYRET SAINT ANDRE, la commission propose de créer un emploi de 3/35ème d'Adjoint Administratif (Secrétariat Mairie).
Mr LABAT Pierre n'a pas pris part au vote et aux discussions
- **Embauche – Remplacement - départ à la retraite**
Monsieur CIEUTAT Serge informe le conseil communautaire des différentes évolutions sur la masse salariale de la CCPTM. En effet, suite à un recrutement infructueux, une vacance d'emploi paraît sur le site net territorial pour un poste de DGS (départ à la retraite de l'actuel DGS au 01/05/2022) . Suite à un départ à la retraite d'un de nos agents dans les services techniques au 31 décembre 2021, un agent a été recruté pour son remplacement, il s'agit de la personne qui effectuait tous les remplacements d'été. A savoir, qu'un agent technique sera également recruté sur emploi saisonnier allant du 1er mars au 31 octobre. Il informe les membres qu'un poste de secrétaire administrative de remplacement est à pourvoir le plus tôt possible suite à un congé maternité.
- **Ouverture poste Cadre B**
Pour structurer notre collectivité, il est nécessaire de créer un poste cadre B (Rédacteur).
- **Augmentation horaire**
Suite à la demande de deux communes pour de l'entretien de bâtiments communaux, il est nécessaire d'augmenter le volume horaire de deux agents, à savoir :
 - 4 h par mois – Cne de VIDOU/Ménage
 - 2 h par mois – Cne de THERMES MAGNOAC/Ménage
- **Stagiaire GEMAPI**
Monsieur CIEUTAT informe le Conseil Communautaire que la collectivité va accueillir une stagiaire à compter du 14 décembre 2021. En accord avec la CATER, elle va faire un inventaire des travaux GEMAPI à réaliser (Montage dossier + suivi).

7 - PERSONNEL

■ Assurances Statutaires

Le contrat « Assurances Statutaires » arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le Centre de Gestion nous a proposé d'adhérer au nouveau contrat groupe « 2022-2025 ». La commission « Personnel » propose de renouveler ce contrat dans les mêmes conditions, à savoir :

Agents CNRACL :

- 5,45 % (franchise de 15 jours en maladie ordinaire)

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

- 1,17 % (franchise de 10 jours en maladie ordinaire)

Obligatoire : le traitement indiciaire brut (TBI)

la nouvelle bonification indiciaire (NBI)

le supplément familial de traitement (SFT)

le régime indemnitaire (RI)

tout ou partie des charges patronales (taux : 50 %).

Le Président demande à l'assemblée de valider tous les points abordés dans cette commission et d'autoriser le président à signer les documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve et valide tous les points abordés dans cette commission et autorise le président à signer tous les documents y afférents.



7 – PERSONNEL

- Licenciement pour inaptitude totale à toutes fonctions
L'ATSEM de Monléon Magnoac a été reconnue par un médecin agréé, inapte totale et définitive à toutes fonctions, à compter du 12 juillet 2021. La CCPTM a été dans l'obligation de la licencier.

8 – IMMEUBLE CCPTM

- Maison de la Santé – TRIE SUR BAÏSE

Suite à la résiliation du contrat de location des ambulances « Les étoiles », la SELARL ARCAUTE nous a notifié son intention de récupérer ce local pour intégrer un nouveau dentiste. Le contrat de location vente va être réalisé par les notaires de Trie. Le président demande au conseil communautaire de l'autoriser à signer ce contrat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, autorise le président à signer ce contrat de location.

- Maison de la Sante – CASTELNAU MAGNOAC

Les podologues et la SISA nous restituent les locaux loués. Le président propose de louer le cabinet (ex SISA) à Mme SABATHIER Emilie pour un montant de 410,00 € HT par mois. Il s'agit d'un bail professionnel et non d'une location vente.

- Vente terrain Monsieur AUGÉ

Le président fait part d'une demande de Monsieur AUGÉ souhaitant acheter un bout de parcelle sur le terrain situé vers l'ADAPEI. Il propose le prix de 15 € le mètre carré en sachant que ces prix sont appliqués sur la commune de Trie.

[QUESTIONS DIVERSES\VENTE TERRAIN M AUGÉ.pdf](#)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve le prix d'achat et autorise la vente du terrain.

8 – IMMEUBLE CCPTM

- Location Maison Escudé

Le président informe le Conseil Communautaire d'une demande de Mme LACOMME Bénédicte pour un logement sise Maison Escudé.

- Projet Rénovation Maison Lacaze

Le président informe le Conseil Communautaire que les trois logements de la Maison Lacaze sont vacants. Il propose de les rénover (Logement + Assainissement) avant de les mettre en location.

Le président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces points.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer tous les documents.

9 - TOURISME

- Taxe de séjour

Suite à une information de la DGFIP, il est nécessaire de reprendre une délibération fixant les tarifs de la taxe de séjour.

Ci-joint modèle de la délibération

[TAXE DE SEJOUR\exemple Délibération TS+Annexes.pdf](#)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer la délibération fixant les tarifs de la taxe de séjour.

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Signature convention RENOV OCCITANIE environ 1 400€
- Signature renouvellement convention SDE environ 4 300€
- Requête Tribunal Administratif Monsieur MEDIAMOLE
- Requête Tribunal Administratif CUMA DE FONTRAILLES
- Convention Chambre d'agriculture – Participation GDA (Année 2018 : 20 000€)
- Signature avenant repas avec la Commune de MONTASTRUC
- Signature avenant mises à disposition des locaux et du personnel avec l'AFR du Magnoac
- Signature convention de fourniture de repas aux usagers extérieurs 2021-2022 avec le Collège Astarac Bigorre
- Pré rapport Cours des Comptes
- Vœux Communauté de Communes le 13 janvier 2022 à 18h30 (En fonction du contexte sanitaire)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve et autorise le Président à signer toutes les conventions, avenants et tous documents afférents.